



Corporation des guides accompagnateurs du Québec
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
17 janvier 2016, 10 heures
Musée des beaux-arts de Montréal (salle Le Collectionneur)

PRÉSENTS : Alain Duhaime, Suzanne Gosselin, Lise Hénault, Gilles Laramée, Gaétan Paquet, Maryse Vallières et 28 membres réguliers.

EXCUSÉ : Laurent Bernardin.

COMPTE RENDU

1- Ouverture de la séance

La séance débute à 10 h 25.

2- Nomination à la présidence de l'assemblée

Réal Petit est nommé président.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Robert Petit propose d'ajouter au point 8 (Rapport des comités), 8.5 Site Internet et 8.6 Facebook; Maryse Vallières au point 13 (Affaires diverses), 13.1 Information sur le permis de guide de la ville de Québec et Gilles Laramée, 13.2 Reconduction de la cotisation et jetons de présence pour le C.A., et 13.3 Carte de membre.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

(en annexe)

4- Adoption du compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 18 janvier 2015

Le compte rendu est adopté tel quel à l'unanimité.

(en annexe)

5- Suivi du compte rendu

11.8 Robert Petit rappelle l'avis de renouvellement au CQRHT (Conseil québécois des ressources humaines en tourisme) en 2015; Alain Duhaime précise que la Corporation a renouvelé son adhésion, mais il se questionne sur sa pertinence.

11.1 Alain Duhaime indique que les membres du C.A., lors de leur réunion du 30 novembre dernier, ont voté pour modifier l'article IV, point 15 de la Charte « Vote par procuration ou par courriel » en remplaçant le début de la phrase « Le vote par procuration est prohibé... » par « Le vote par procuration est permis... »; le reste de la phrase est inchangé.

11.2 ARF (Agence réceptives et forfaitistes). Alain Duhaime mentionne que la CGAQ leur a envoyé la lettre aux employeurs et la grille salariale, mais n'a reçu aucun accusé de réception.

11.3 Exploration d'un interlocuteur avec la France. Aucune démarche n'a été effectuée.

11.4 Rédaction de directives de travail adressées aux agences du Québec. Aucune action entreprise. Alain Duhaime est d'avis que le terme est trop vague; c'est un dossier complexe qui demande du temps et une expertise professionnelle pour le faire avancer. Il faut prendre en considération que le Comité éthique et conditions de travail a vu ses membres passer de 9 en début d'année à 3 à ce jour. La Corporation n'a reçu aucune plainte d'employeurs cette année; il ne faut pas confondre directives et conditions de travail.

11.6 Achat d'un projecteur. À Québec, Maryse Vallières loue le matériel nécessaire lors des formations pour environ 115 \$ incluant projecteur et toile. Statu quo.

6- Rapport du président

Gaétan Paquet exprime sa fierté de voir une corporation en bonne santé; 293 membres ont adhéré en 2015; on en compte 307 à ce jour, c'est un record; beaucoup de chemin parcouru depuis 1992. Le membrariat sera en hausse lorsque se terminera 2016. Financièrement, la CGAQ a les moyens de ses ambitions et même un peu plus. Si elle ne fait pas davantage, c'est uniquement parce qu'elle manque de collaborateurs. La Corporation veille aux intérêts de ses membres, par ses formations, ses 5 à 7, la diffusion d'offres d'emploi qui respectent sa grille salariale, et ce, dans une industrie en constante mutation où s'effectuent de plus en plus de coupures toutes catégories confondues. Revenu Canada a investigué des guides qui ont dû payer des montants élevés en impôts, des chauffeurs également. L'élection de Maryse Vallières de Québec a permis de créer des liens avec Montréal et partout au Québec.

Période de questions.

René Paquin. Concernant la requête de Revenu Canada, des guides ont bien été identifiés dont un, entre autres, qui n'avait pas déclaré ni ses pourboires ni ses commissions plusieurs années derrière.

Rosanne Deslandes mentionne que Revenu Québec a investi la compagnie où elle travaille et s'est rendu compte des commissions non déclarées plus de six ans en arrière, mais n'a pas vérifié les pourboires. La question des pourboires suscite l'inquiétude (tous les employés de Global de la région de Québec ont été touchés par les commissions); les salaires avaient été déclarés mais pas les commissions.

Jean-Yves Bourdages. L'erreur courante est de faire des déductions comme travailleur autonome. Il faut alors rembourser. Les commissions sont maintenant fiscalisées au complet et doivent être déclarées dans « Autres revenus ».

7. Rapport financier

En référence au document distribué, Gilles Laramée fait état des résultats pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015. Les revenus 2015 totalisent 11 640 \$ sur une base de 293 membres. Les dépenses (11 482,20 \$) sont plus élevées cette année étant donné un plus grand nombre de membres qu'en 2014. Le total du passif et de l'avoir s'élève à 9 824,05 \$.

Période de questions

Denise Daigle. À sa question, Gilles Laramée répond que Facebook n'est pas compris dans le montant relatif au site Internet, car il est gratuit.

Les membres procèdent à main levée pour adopter le rapport financier.

Adopté à l'unanimité.

(en annexe)

8. Rapport des comités

8.1 Membrariat

En l'absence de Laurent Bernardin, Gaétan Paquet présente le document préparé par Laurent et distribué en séance. En résumé, 51,19 % d'hommes et 48,8 % de femmes répartis principalement dans les régions de Montréal, de la Montérégie et de Québec. La majorité compte moins de 5 ans d'expérience, suivis de ceux entre 5 et 10 ans. Maryse Vallières fait remarquer qu'elle et Laurent Bernardin ont travaillé très fort pour recruter de jeunes membres; ces résultats en font foi.

Rosanne Deslandes suggère d'établir aussi des statistiques sur les langues parlées au travail.

Même s'il termine son mandat, Laurent continuera de produire l'Infolettre. Gaétan Paquet souligne son travail remarquable.

Une motion de félicitations lui est adressée.

(en annexe)

8.2 Formation

Sous la responsabilité de Suzanne Gosselin, ce comité comprenait aussi Hélène Richard, Gilles Laramée, Laurent Bernardin et Maryse Vallières pour le local (sans frais) et la logistique lors des formations à Québec. Le collège April-Fortier demeure l'endroit le plus approprié et le plus abordable pour Montréal. Le comité a tenté de varier les formations (circuits, culture générale sur un sujet (autochtones...), le voyage à New York a dû être annulé faute de participants. Un projet est en cours pour offrir une conférence sur les trois guerres importantes aux États-Unis, leurs impacts sur le Canada (intéressant pour ceux qui guident sur la côte américaine). Suzanne termine son mandat à la direction mais elle continuera de siéger à ce comité. Elle invite les membres à s'investir davantage.

Robert Petit fait remarquer que ce sont tous des membres, à part Pierre Trudel, qui ont donné ces formations. Il lance l'invitation à tous ceux qui ont amplement les connaissances et l'expérience pour offrir leurs services, de ne pas se gêner pour en faire bénéficier leurs collègues. Le fait de ne pas être habile avec une présentation PowerPoint ne devrait pas être un obstacle, le comité est conscient que cela demande beaucoup de travail. Il est toujours souhaitable d'offrir une même formation à Montréal et à Québec. Le prochain comité devrait se pencher sur le problème de ceux qui confirment mais qui ne se présentent pas.

Réal Petit soulève la question des guides « stagiaires » qui voyagent avec un guide d'expérience. Certaines compagnies refusent, d'autres non. En principe, le guide stagiaire n'a pas à payer de frais, en contrepartie, le guide d'expérience ne reçoit pas de supplément pour l'encadrer. Il y a des guides qui ne sont pas intéressés à les encadrer. Le voyage prévu à New York avec Marie France Lefebvre comme guide était une belle occasion d'apprendre sur le terrain; le comité tentera de nouveau de l'organiser au printemps. Les frais élevés étaient pour certains un obstacle, mais le fait d'inviter des non-membres était une façon de partager les dépenses.

(en annexe)

8.3 Éthique et conditions de travail

Alain Duhaime, responsable du comité, présente son rapport. Deux réunions ont eu lieu en avril pour établir une stratégie et définir les objectifs pour 2015. Une nouvelle lettre a été envoyée à tous les employeurs accompagnée d'une grille salariale 2014-2016 pour les sensibiliser aux droits des guides. De son avis, les guides devraient tous être des salariés. Prise de contact avec la Commission des normes du travail (CNT). La loi sur les normes du travail s'adresse uniquement aux salariés mais s'il y a un lien de subordination (c'est le cas des guides), la Commission en étudiera la réceptivité. Le comité étudie l'acceptabilité des demandes d'adhésion. Toute offre d'emploi reçue *via* le site est approuvée par le responsable de ce comité avant sa diffusion.

Site web. Pour toute question, information ou plainte à formuler, les membres peuvent le faire à l'adresse de courriel cgaq indiquée (confidentialité assurée); les renseignements pour entreprendre une démarche auprès de la CNT y figurent, de même que bien d'autres informations utiles. Il les invite à être proactifs sur le site. Denise Daigle suggère de transmettre ce message par courriel à tous les membres et dit qu'il serait intéressant d'approcher des personnes de la CNT pour donner une conférence sur le sujet.

Staff Académie, un nouveau service de formation et de placement accrédité par l'ARF-Québec. Carole Fontaine mentionne qu'elle a suivi cette formation de 75 heures, mais elle est encore en attente de recevoir son diplôme. Contrairement à une publicité diffusée, cette formation n'est pas ouverte qu'aux retraités, mais à tous. Une discussion s'ensuit sur son contenu, sa pertinence, sa crédibilité surtout et une proposition est déposée d'investiguer sur cette entreprise qui offre une formation de guide accompagnateur.

**Il est proposé que la CGAQ se penche sur le dossier
de Staff Académie pour en connaître tous les tenants et aboutissants.**

À une question de Louise L'heureux, Alain Duhaime répond que tous les employeurs ont respecté la grille salariale en vigueur conçue spécialement pour ceux qui débutent dans la profession.

Une motion de félicitations est adressée à Alain.

8.4 5 à 7 (Montréal et Québec)

- Lise Hénault, pour la région de Montréal, réfère au document distribué aux membres. Un total de 10 activités de tous genres ont été organisées entre le 18 février et le 18 novembre 2015 auxquelles une dizaine de membres étaient présents par activité. Certaines ont été planifiées en collaboration avec l'APGT-Montréal (Association professionnelle des guides touristiques). Lise souligne l'importance de ces activités pour favoriser le réseautage et créer un sentiment d'appartenance.

- Maryse Vallières, pour la région de Québec, mentionne une visite organisée au Palais Montcalm, suivie d'un 5 à 7 au Bistro Bar Sapristi. Une autre a été planifiée à la bibliothèque du Parlement de Québec, la direction demandait plusieurs pièces d'identité pour y accéder, mais elle n'a pas eu lieu faute d'inscriptions suffisantes. Contrairement à Montréal, la Corporation n'organise pas ses activités avec l'APGT puisque les guides de la région font partie des deux associations. Maryse souligne aussi l'importance d'y assister pour échanger compte tenu de la diversité des compagnies pour lesquelles les guides travaillent.

Céline Lacroix souligne l'excellent travail des responsables. Motion de félicitations.

(en annexe pour Montréal)

8.5 Site Web

Michel Giroux résume le dossier. Il fait équipe avec Robert Petit depuis 2014. Le grand public y a accès mais une partie est à l'usage exclusif des membres avec un mot de passe qui leur est envoyé par courriel au 1^{er} mars de chaque année. Mises à jour régulières de la page d'accueil, informations des C.A., ajout d'une référence à la page Facebook, 60 nouveaux articles ajoutés cette année à la banque de documentation, album de photos, etc. Pour la partie « non visible » : sécurité d'accès à cette banque, méthode pour éliminer les logiciels malveillants qui génèrent un nombre élevé de formulaires d'adhésion avec des informations fictives, etc.

Note : Jose Ignacio Delgado fait part qu'il n'a pu entrer avec sa carte de membre au musée d'Ottawa. Il existe effectivement un passeport pour accéder aux musées dans cette ville.

- Robert Petit communiquera avec le Bureau de tourisme à Ottawa pour remettre en vigueur le passeport d'accès.

8.6 Facebook

En l'absence de la responsable Marie France Lefebvre, Gaétan prend la parole. Selon son rapport, 139 mention *J'aime* au 1^{er} janvier 2015, et 210 au 31 décembre 2015. À noter que les informations transmises (par exemple, expositions, sites touristiques, capsules historiques, etc.) sont accessibles non seulement aux membres mais également au grand public.

Une motion de félicitations lui est adressée.

- PAUSE LUNCH -

9. Critères d'admission à la CGAQ

Alain Duhaime fait référence au point 10 de l'ordre du jour du dernier conseil d'administration tenu le 30 novembre 2015 dans lequel les membres ont adopté la proposition suivante :

« Suzanne propose que les critères d'admissibilité pour les nouveaux membres soient :

Une attestation documentée que le candidat ou la candidate a suivi une formation de guide accompagnateur dans une institution d'enseignement reconnue par la CGAQ, et la confirmation attestée par un, ou des employeurs, que le candidat ou la candidate

a effectué au moins deux circuits à titre de guide accompagnateur.

Cette proposition qui sera présentée aux membres lors de la prochaine assemblée générale le 17 janvier est appuyée par Alain et adoptée à l'unanimité. »

Discussion sur les critères de formation et d'expérience.

Ghislain Lamoureux se demande pourquoi cette proposition arrive maintenant. Son contenu exclut un candidat qui posséderait une toute autre formation non moins pertinente, par exemple, en communication. Il est d'avis que le métier peut s'exercer sans aucune formation et que la Corporation n'est pas un ordre professionnel pour réglementer la profession ni contrôler la conduite de ses membres.

Christine Fortin fait valoir l'idée de créer une nouvelle catégorie de membre, les « membres étudiants » pour apporter de la nouveauté. Ils pourraient adhérer à la Corporation en cours d'études. Elle en fait une proposition :

« Il est proposé de créer un statut particulier d'étudiant. »

Alain Duhaime fait remarquer que cette proposition entraîne une modification à la Charte.

La proposition n'ayant pas d'appuyeur n'est pas retenue.

Question de procédures, Ghislain Lamoureux fait remarquer que pour apporter un changement à la Charte, la proposition doit être adoptée par le conseil d'administration puis entérinée par l'assemblée générale après en avoir informé les membres par un avis 30 jours avant la date d'assemblée (c'est le cas pour le point 10.1).

En rapport à la proposition votée au C.A., Réal Petit se dit en désaccord en citant son propre cas. Il ne serait pas membre de la Corporation s'il avait dû répondre à ces nouveaux critères. Son expérience d'enseignant, sa formation en histoire et ses nombreux voyages avec des étudiants lui conféraient un profil idéal pour être engagé comme guide accompagnateur. Il faut être vigilant, une carte de membre ne représente pas en elle-même un gage de compétence. La responsabilité majeure revient à l'employeur. Suzanne Gosselin est d'avis que c'est aussi une question de crédibilité. Si on défend de meilleures conditions de travail, il faut aussi défendre ses compétences.

Rosanne Deslandes dépose un amendement à la proposition précédemment décrite votée par le C.A. le 30 novembre 2015, qui se lit comme suit :

Il est suggéré de remplacer le « et » par un « ou ».

Amendement proposé par Rosanne Deslandes, appuyé par Robert Petit.

L'amendement est accepté.

La nouvelle lecture du texte est la suivante :

**« Une attestation documentée que le candidat ou la candidate a suivi
une formation de guide accompagnateur dans une institution
d'enseignement reconnue par la CGAQ, ou la confirmation attestée par un,
ou des employeurs, que le candidat ou la candidate a effectué
au moins deux circuits à titre de guide accompagnateur.**

Note : Par cet amendement adopté, la proposition formulée précédemment tombe.

10. Charte

10.1 Vote par procuration (Charte, art. IV, no 15) : modification

Alain Duhaime fait remarquer que le sujet était à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'an dernier lors de laquelle les membres avaient donné le mandat au C.A. de se pencher sur la question. La proposition d'inscrire « permis » plutôt que « prohibé » a été votée à l'unanimité à la réunion du 30 novembre 2015. L'amendement avait été proposé dans le cas où le C.A. obtempérerait. C'est réglé.

10.2 Ajout d'un poste au conseil d'administration

La seconde proposition soulevée ici est d'ajouter un poste d'administrateur au C.A. passant de sept à huit. Alain Duhaime mentionne que certaines tâches demandent plus de travail que d'autres, mais serait-il réaliste de modifier ce nombre? Suzanne Gosselin avait formulé cette proposition lors du dernier C.A. Robert Petit est d'avis que ce nombre impair actuel est correct. Lise Hénault pense qu'il faudrait plutôt recruter des membres pour les aider. Rosanne Deslandes offre son aide dans la production de l'Infolettre sur une base circonstancielle et suggère d'envoyer un message aux membres pour les inviter à s'impliquer. Laurent Bernardin quitte la responsabilité du Membrariat mais il accepte de continuer la publication de l'Infolettre.

**Les membres votent à main levée sur la proposition de modifier
l'article V, no 1 de la Charte pour faire passer de sept à huit le nombre d'administrateurs.**

La proposition est rejetée.

11. Participation aux comités : recrutement

Alain Duhaime lance l'invitation à donner de son temps et à s'engager dans les divers comités pour apporter de nouvelles idées.

Une invitation à participer et à donner de son temps est lancée.

**Jean-Yves Bourdages propose d'inverser les points 12 et 13.
La proposition est adoptée à la majorité.**

12. Élection au conseil d'administration

12.1 Nomination à la présidence d'élection

Alain Duhaime propose la nomination de Réal Petit comme président. Il est appuyé par Jean-Yves Bourdages.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 Mises en candidature

Il y a cinq postes d'administrateurs à combler (fin de mandat). Les deux autres sont en seconde et dernière année de leur mandat.

Gaétan Paquet propose Delphine Melanson

Gaétan Paquet propose Robert Petit

Maryse Vallières propose Sylvie Frigon

Gilles Laramée propose Francine Desrochers

Delphine Melanson propose Jose Ignacio Delgado

Suzanne Gosselin propose Ghislain Lamoureux

12.3 Vote

Les bulletins de vote sont distribués. Les membres sont invités à choisir cinq candidats sur les six en nomination.

Le dépouillement des bulletins terminé, Réal Petit dévoile les résultats.

Jose Ignacio Delgado, Sylvie Frigon, Ghislain Lamoureux, Delphine Melanson et Robert Petit sont nommés administrateurs pour un mandat de deux ans.

Le conseil d'administration de la CGAQ est nommé pour l'année 2016.

13. Affaires diverses

13.1 Projet d'abrogation du permis de guide de Québec

Maryse Vallières explique que la Ville de Québec avait annoncé qu'elle abolirait la formation obligatoire pour obtenir un permis de guide touristique. Devant les protestations soulevées, elle a

reculé et décidé de surseoir à son projet pour cette année. Céline Lacroix ajoute qu'il y a aussi une enquête de police qui

AGA/17 janvier 2016

7

est en cours. Des guides étrangers font des tours de ville. La Ville est revenue sur sa décision après de fortes pressions de la part des commissions scolaires, entre autres.

Jean-Yves Bourdages rappelle que ce n'est pas la première fois que Québec entreprend une telle démarche. Il soumet la proposition suivante.

Il est proposé que la CGAQ envoie une lettre à la Ville de Québec pour s'opposer à l'abrogation du permis de guide touristique de la Ville de Québec.

Il est appuyé par Maryse Vallières.

À l'unanimité.

13. 2 Cotisation et jetons de présence

Alain Duhaime explique que l'assemblée générale annuelle doit entériner le montant de la cotisation annuelle des membres et celui des jetons de présence pour les administrateurs au C.A. Dans le premier cas, le montant est de 40 \$ par année, et dans le second, de 30 \$ par réunion. Suzanne Gosselin ajoute qu'au 30 \$ s'ajoutent, selon le cas, des frais de déplacement pour ceux qui habitent à l'extérieur (0,20 \$ par kilomètre). Suzanne Gosselin ajoute qu'en milieu d'année, le C.A. a voté un montant compensatoire de 30 \$ par réunion à Lise Hénault pour la tenue des réunions à sa résidence. Il faudra trouver un autre endroit en 2016.

Réal Petit revient à la charge avec la cotisation de 40 \$ discutée lors de l'assemblée annuelle de l'an dernier; il rappelle que le C.A. avait reçu à ce moment-là le mandat de juger si le fonds en caisse était trop élevé. Gilles Laramée précise que lors du C.A. du 30 novembre 2015, ses membres ont recommandé la reconduction du montant de 40 \$ et, à ce jour, 136 membres ont déjà renouvelé et 15 nouveaux se sont ajoutés. Et le 25^e anniversaire de la Corporation n'est pas très loin. Maryse Vallières fait valoir que l'argent en caisse permet une liberté d'action pour offrir différents services, des formations, etc.

Alain Duhaime propose ce qui suit :

Il est proposé de maintenir le montant de la cotisation annuelle à 40 \$ et les jetons de présence à 30 \$ par réunion.

Il est appuyé par Jean-Yves Bourdages.

Adoptée à l'unanimité.

Louise l'Heureux rappelle qu'il avait été question de ne demander aucuns frais pour assister aux formations. La CGAQ est en mesure de les assumer dans son budget actuel. Elle en fait une proposition.

Il est proposé que toute formation offerte en classe soit entièrement gratuite pour les membres en 2016.

Elle est appuyée par Réal Petit. Adoptée à l'unanimité.

Christine Fortin soulève le problème de se voir imposer des frais de 10 \$ pour remplacer une carte endommagée. Elle formule la proposition suivante :

Il est proposé que si un membre désire faire refaire sa carte de membre après cinq ans qu'il n'y ait aucuns frais.

Elle est appuyée par Sylvie Frigon. La proposition est rejetée.

14- Clôture de la séance

La séance se termine à 14 h 50.

Rédigé par Lise Hénault
Secrétaire